



FORMATION INITIALE

La FNUJA, réunie en congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

RAPPELLE sa doctrine selon laquelle :

- « *La FNUJA considère que l'école doit permettre à l'élève avocat d'acquérir les connaissances pratiques nécessaires à l'exercice de la profession, les connaissances théoriques relevant du cursus universitaire* »
- « *La FNUJA considère qu'il est impératif de parvenir à l'unification de la formation en créant une grande école nationale du barreau avec des démembrements régionaux sous l'égide et le contrôle du CNB* »

DEPLORE que la formation initiale de l'élève avocat connaisse toujours de grandes disparités selon les EDA, tant au niveau des programmes que de la qualité des enseignements, et ce malgré les différentes réformes entreprises,

CONSTATE les difficultés de financement de ladite formation,

APPELLE DE SES VŒUX :

- davantage d'uniformisation du socle commun des programmes des EDA et une exigence de qualification et de formation minimale des enseignants,
- une plus grande transparence des EDA sur la gestion de leurs ressources, à commencer par donner une voix délibérative aux représentants du CNB dans les conseils d'administration des EDA, ainsi qu'à une mutualisation des coûts,

REAFFIRME la nécessité de la mise en place du contrat de professionnalisation, lequel permet à l'élève-avocat de bénéficier d'une formation en alternance à l'efficacité reconnue ainsi que d'une rémunération pendant toute la durée de sa formation,

INVITE le CNB, les responsables des EDA et les organismes techniques à entamer une véritable refonte du système de la formation initiale visant à en optimiser le coût et à en augmenter l'aspect professionnalisant.